



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**RESSOURCES HUMAINES - FORMATION DES ÉLUS**

**FORMATION ADOPTA MODULE 1 - GESTION DURABLE ET INTEGREE DES EAUX  
PLUVIALES - ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE  
EN CONCURRENCE PREALABLES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, s'engage dans une démarche volontariste de formation et de développement des compétences des agents,

Considérant que la Direction du petit cycle de l'eau et notamment le pôle réseau du service ingénierie souhaite mettre en œuvre une formation intitulée « Formation Adopta module 1 : gestion durable et intégrée des eaux pluviales : comment mettre en place et animer cette mission de service public » dans l'objectif de développer les compétences de 4 agents,

Considérant que l'organisme « Adopta », organisme de formation spécialisé dans la gestion durable et intégrée des eaux pluviales répond aux besoins de formation des agents,

Considérant que la Communauté d'Agglomération a lancé une consultation en application des dispositions de l'article R.2122-8 du Code de la commande publique et après analyse de l'offre, la proposition de la société « Adopta » ayant son siège social à Douai (59500), 120 rue Gustave Eiffel, apparaît économiquement avantageuse pour un montant de 5 200 € HT et pour une durée de 3 jours, soit du 3 au 5 février 2026,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** d'attribuer un marché à la société ADOPTA ayant son siège social à Douai (59500), 120 rue Gustave Eiffel, ayant pour objet la mise en œuvre d'une formation de 3 jours, soit du 3 au 5 février 2026, intitulée « Formation Adopta module 1 : gestion durable et intégrée des eaux pluviales : comment mettre en place et animer cette mission de service public » pour 4 agents, et de le signer pour un montant total de 5 200 € HT.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le .30.JAN.2026

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



LEMOINE Jacky

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : 30 JAN. 2026

Et de la publication le : 30 JAN. 2026

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



LEMOINE Jacky